



Indemnité, remplacement de poste suite a licenciement économique.

Par **eldingo**, le **14/11/2008** à **11:34**

Bonjour a tous,

J'étais embaucher dans une entreprise de mécanique générale sur Chassieu depuis 10 ans en tant que magasinier. J'ai été licencié pour motif économique le 22 octobre 2008. Je fais mon préavis de deux mois a la maison. Et depuis plus aucune nouvelle !! J'ai perçu mon salaire pour 22 jours (870 euros) le 3 novembre 2008. Je ne suis au courant de rien ! je ne sais pas si je vais être complété par les AGS (assurance de garanti des salariés)? , combien je vais toucher de prime de licenciement? , quand ? je n'ai eu aucun papier pour le chômage... Enfin je suis dans le flou total !

De plus, j'ai encore des contacts avec des salariés de l'entreprise et mon poste a été remplacé par un collègue qui est embauché depuis un an environ en tant que réceptionniste donc il a gardé son poste et en plus il fait le mien ! Seulement ma question est : étant donné que c'est une suppression de poste ! le patron a-t-il le droit de me remplacer en interne ?

Merci d'avance a tous .